

## Article 1 - Description de l'appel à textes

La Ville du Gosier organise un appel à textes poétiques, ci-après dénommé « *Lè fanm ka maké bèl mo* ». Les participantes sont invitées à rédiger un poème sur le thème « La Beauté ».

## Article 2 - Participation

Cette manifestation s'adresse à toutes les femmes âgées de plus de 16 ans.

Les participantes sont invitées à rédiger un poème sur le thème : « *La Beauté* »

## Article 3 - Modalités

Les poèmes ne devront pas excéder deux cent soixante-dix (270) mots. Chaque participante pourra proposer un texte au maximum. Le texte dactylographié doit être rédigé en français et/ou en créole et doit être fourni sous format Word ou Google Docs.

Il pourra être envoyé soit par voie postale à l'adresse suivante :

Appel à textes « *Lè fanm ka maké bèl mo* » 2019  
Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine  
Imm. de la Police municipale, bd Amédée Clara  
97190 Le Gosier

Soit par e-mail : [mediatheque@villedugosier.fr](mailto:mediatheque@villedugosier.fr)

Par ailleurs, le texte soumis ne doit pas :

- constituer une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle
- porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image de tiers
- être contraire à la loi.

Les candidates devront remplir le bulletin de participation (Nom, prénom, Date de naissance, adresses postale et électronique, coordonnées

téléphoniques et le message du poème, nombre de mots).

Seuls les noms, prénoms et /ou surnoms (si précisés) seront publiés dans le recueil. Les autres informations sont destinées à un traitement administratif et resteront confidentielles.

## Article 4 - Date limite d'envoi

**La date limite d'envoi des textes est fixée au vendredi 31 mai 2019, minuit.**

## Article 5 - Publication des textes

L'organisateur se réserve le droit de sélectionner les poèmes qui seront publiés d'après les critères suivants : respect du thème et qualité de l'écrit.

## Article 6 - Récompenses

Les candidates dont les textes seront publiés recevront le recueil de poèmes édité par la Ville du Gosier lors d'une soirée organisée à cet effet.

## Article 7 - Acceptation du règlement et diffusion

La participation à cette manifestation vaut acceptation du règlement.

Les participantes autorisent par ailleurs la Ville du Gosier à diffuser les textes présentés dans le cadre de la manifestation sur tout type de supports y compris sur internet.

### Contact :

Direction des Affaires Culturelles  
et du Patrimoine  
Immeuble de la Police municipale  
Boulevard Amédée Clara  
97190 Le Gosier

Standard : 0590 84 87 87

Assistants de médiation culturelle 0590 84 85 89

Courriel : [mediatheque@villedugosier.fr](mailto:mediatheque@villedugosier.fr)